



Bruxelles, le 23 juillet 2025

CM 3708/25

AVIATION
ICAO
RELEX
CLIMA
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: isabelle.besson@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 8212

Objet: **Procédure écrite exigeant une réponse au plus tard le 25 juillet 2025 à midi heure de Bruxelles (12 heures HEC) par courrier électronique à l'adresse avia-mar@consilium.europa.eu**

Préparation de la 42^e session de l'assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale – cosignature d'un document de travail présenté par la coalition sur l'ambition climatique de l'aviation internationale

- Approbation
 - Lancement de la procédure écrite
-

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé, le 23 juillet 2025, de recourir à la procédure écrite, la présidence invite **toutes les délégations** à **indiquer expressément** si elles sont d'accord pour:

- approuver le texte du document de travail élaboré par la coalition sur l'ambition climatique de l'aviation internationale (IACAC), qui figure dans le document ST 11530/25.

Veillez répondre par "OUI" ou par "NON".

- autoriser la cosignature du document de travail par l'Union et ses États membres.

Veillez répondre par "OUI" ou par "NON".

- confirmer que, au cas où il serait nécessaire d'adapter le texte du document de travail pour qu'il soit parrainé par d'autres États tiers, le texte peut être modifié, à condition que les changements n'en affectent ni l'essence ni l'objectif.

Veillez répondre par "OUI" ou par "NON".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard **vendredi 25 juillet 2025 à 12 heures** HEC (midi heure de Bruxelles) et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: avia-mar@consilium.europa.eu.